

À Grenoble, dès la rentrée 2013, les enfants iront à l'école 4,5 jours par semaine. Une décision défendue par Paul Bron, adjoint à l'Éducation. Explications.

1 Pourquoi abandonner la semaine de quatre jours à l'école ?

Pour Paul Bron, adjoint à l'Éducation à la Ville de Grenoble, c'est avant tout pour les élèves. « Les chronobiologistes sont tous du même avis : le rythme de quatre jours n'est pas bon. Ils préconisent un apprentissage régulier, étendu dans la semaine. Cette réforme, c'est un passage obligé. »

Et le ministre de l'Éducation en a fait son cheval de bataille. La réforme du rythme scolaire entrera donc en vigueur en septembre prochain. Les communes ont cependant la possibilité de demander une dérogation pour n'abandonner la semaine de quatre jours qu'en 2014. Elles doivent faire cette demande avant le 31 mars.

« Avec cette réforme, les enfants auront toujours un enseignement de 24 heures hebdomadaires », insiste Paul Bron. La journée de classe ne pourra dépasser 5 h 30, elle sera « complétée » par un temps périscolaire. La demi-journée du mercredi durera 3 h 30.

2 Comment seront organisées les journées des enfants ?

L'organisation des journées sera décidée par l'Inspection d'académie après l'avis des communes et des conseils de classe. « Chaque jour, le temps d'enseignement va diminuer de ¾ d'heure, résume Paul Bron. Il y a alors deux solutions : allonger la pause méridienne ou faire finir les



« Construisons enfin l'école pour les enfants ! L'organisation, le coût, ce sont des problèmes d'adultes », insiste l'adjoint à l'Éducation de la Ville de Grenoble, Paul Bron (ci-contre). Photos DL/Archives



enfants plus tôt, à 15 h 45. »

À Grenoble, la première hypothèse est, pour l'instant, privilégiée. « Pour une question d'organisation des services municipaux mais surtout pour les enfants. Les chronobiologistes ont en effet montré que la période 15 - 17 heures était favorable à l'apprentissage. »

Alors que feront les enfants entre 13 h 30 et 14 h 15 ? « On leur offrira des activités pédagogiques, culturelles. Le contenu de ce temps sera adapté et construit en lien avec les enseignants et le projet éducatif. Il ne s'agit pas d'avoir une récré plus longue », prévient l'élu.

Si les souhaits du ministre sont respectés, tous les parents devraient connaître avant les vacances de Pâques la nouvelle organisation de la semaine de leurs enfants.

3 Les communes ont-elles les moyens de financer le temps périscolaire supplémentaire ?

Le coût de cette réforme va reposer sur les communes. Elles ont en effet la responsabilité du temps périscolaire qui va augmenter de 45 minutes par jour. La nouvelle charge est estimée à 150 €/an et par élève.

Une somme que de nombreux élus disent ne pas pouvoir assumer. « Ça, c'est un faux débat, répond Paul Bron. Si on décide que l'éducation et la jeunesse sont des priorités, on se donne les moyens. » Une réponse « directe » que l'élu atténue : « Pour 2013, l'État devrait soutenir les communes à hauteur de 50 € par enfant. Des négociations sont aussi en cours avec la Caisse d'allocations familiales. Et le taux d'encadrement devrait être revu à la baisse pour diminuer le coût pour les communes. »

À ceux qui affirment que cette réforme va créer une école à deux vitesses, entre les

établissements des communes riches et ceux des communes pauvres, Paul Bron réplique : « L'école de la République continuera d'accueillir les enfants 24 heures par semaine. S'il y a des inégalités, elles existent déjà et la réforme n'y est donc pour rien. »

Ce changement de rythme est un passage obligé pour notre école qui est aujourd'hui évaluée, au niveau européen, comme plutôt défailante.

La semaine à quatre jours et demi, il faudra y venir, alors allons-y ! Construisons enfin l'école pour les enfants ! L'organisation, le coût, ce sont des problèmes d'adultes. »

Matthieu ESTRANGIN

2013 ou 2014 ? La position des Villes de l'agglomération

► **Fontaine**, Yannick Bourlard, maire : « Nous sommes sensibles à la réussite scolaire et sociale des enfants de la commune, nous nous félicitons donc de la réforme engagée. Nous avons cependant plusieurs interrogations : quel sera le statut, les contenus et l'ambition de l'heure quotidienne libérée ? Sur le plan financier, la mise en œuvre de la réforme coûtera, a minima, 300 000 €/an à la Ville. L'aide au démarrage ne saurait être suffisante, il faudra des moyens pérennes. Nous allons conduire, dans les semaines à venir, des débats avec les enseignants, les familles, nos partenaires associatifs, sportifs, culturels, sociaux et éducatifs. Pour l'instant, nous penchons plus pour 2014. »

► **Sassenage**, Christian Coigné, maire : « Nous sommes favorables au démarrage de la réforme dès la rentrée 2013, et mettons tous les moyens en œuvre pour être prêts. Parce que pour nous, c'est l'intérêt de l'enfant qui prime avant tout.

Nous avons consulté l'Inspection académique et allons rencontrer les enseignants, les familles, les parents d'élèves, pour répondre ensemble au mieux aux contraintes de tous. Nous avons calculé que cela coûtera moins de 100 € par enfant à la commune. »

► **Saint-Égrève**, Catherine Kamowski, maire : « Ma proposition est d'y aller tout de suite, car si cette réforme est bonne pour les enfants, il faut l'appliquer. Je vais réunir d'ici la mi-février les différents partenaires afin de partager nos compréhensions de ce décret, et de mettre à plat les questions et problèmes. »

► **Échirolles**, Jacqueline Madrennes, adjointe à l'Éducation : « Le projet est ambitieux. Nous n'avons pas encore affiné notre position, que le maire souhaite discuter en conseil municipal. Mais nous pensons adopter la réforme à la rentrée 2013. Nous avons la chance de pouvoir nous appuyer sur un réseau périscolaire déjà très développé. Mais de

toute façon, il faudra bien sûr en parler avant avec les parents, les acteurs éducatifs, le corps enseignant. Pour nous, c'est très important. »

► **Saint-Martin-d'Hères**, Claude Gloeckle, directeur général adjoint des services : « Nous poursuivons notre réflexion sur l'organisation de la journée, le temps méridien... Nous engageons un temps de réflexion avec les enseignants, les parents et les partenaires associatifs. Nous prendrons notre décision en février. »

► **Meylan**, Catherine Allemand-Damond, adjointe à l'Éducation : « Meylan s'engagera sur la semaine de quatre jours et demi en 2014. Il y a un grand flou aujourd'hui autour de cette réforme. Nous souhaitons bénéficier d'une année supplémentaire pour mener une concertation afin de mettre en place une offre diversifiée d'activités qui contribuera à la réussite des enfants. Cette réforme, pour la Ville, c'est une charge supplémentaire de 250 000 €/an, a minima. » □

Des exemples dans le sud de l'agglomération

► **À Miribel-Lanchâtre**, les 90 élèves de l'unique groupe scolaire de la commune iront, dès la rentrée 2013, 4,5 jours par semaine à l'école. « Pourquoi attendre 2014 alors que de nouvelles municipalités seront peut-être en place et auront d'autres choses à faire », réagit Luc Puissat, le maire.

« Il y a urgence » à modifier les rythmes scolaires, dit-il. « Les chronobiologistes le disent. »

La principale difficulté pour la commune qui ne dispose pas de service éducation-jeunesse « est de trouver des prestataires qui interviendront sur les temps périscolaires ». Le surcoût a déjà été estimé entre 20 et 30 000 € par an.

« Mes prédécesseurs se sont battus pour sauver l'école. Et quoi de plus beau et noble que l'éducation de nos enfants ? »,

complète l'élu. « C'est ma priorité ! »

► **À Claix**, où 800 élèves sont scolarisés, « nous ne serons pas prêts pour la rentrée », explique Michel Octru, maire. Sur le fond, il admet la pertinence de la réforme qui, financièrement parlant, a été évaluée pour la commune à 100 000 €. Cependant, « cette réforme manque de lisibilité. Nous avons des informations au compte-gouttes et ça change tous les jours. La période méridienne n'est même pas fixée. »

Surtout, « nous n'avons pas le temps de concerter avec tout le monde ». Les discussions s'avéreront difficiles d'autant que « les enseignants ne veulent pas du cheval de Troie, c'est-à-dire que les mairies rentrent dans les projets pédagogiques ».

Estelle ZANARDI